

***Concertation préalable
sur la phase 3 du projet
de modernisation
du Parc des Expositions
de la Porte de Versailles***

**Réponse du maître d'ouvrage au
bilan du garant**

**Engagements et mesures prises par
le maître d'ouvrage en réponse aux
enseignements de la concertation**



Viparis Porte de Versailles (ci-après, appelé Viparis PDV) a mené une concertation préalable pour la phase 3 du projet de modernisation et de restructuration du Parc des Expositions de la Porte de Versailles entre le 1^{er} avril et le 3 mai 2019.

Après avoir pris connaissance du bilan du garant de la concertation, consultable sur le site de la concertation¹, Viparis PDV souhaite apporter les précisions et réponses détaillées dans le présent document.

1. Les précisions apportées par la maîtrise d'ouvrage suite au bilan du garant

Concernant la phase 3

1. Hauteur du Pavillon 3 :

A propos de la hauteur du pavillon 3, Viparis précise que les réponses apportées pendant la concertation et rappelées par le garant dans son bilan (page 34) ont été données à titre indicatif. Si les réponses aux questions concernant la hauteur affichée du futur bâtiment ont pu sembler évolutives, c'est parce que la hauteur du pavillon 3 dépend du mode de calcul imposé par le PLU de la commune.

2. Sur les participations sur le site internet de la concertation :

Comme précisé par le garant de manière générale, le maître d'ouvrage a répondu aux commentaires déposés sur la plateforme en ligne au cours des différentes réunions publiques tenues dans le cadre de la concertation. Ces réponses sont également présentées dans les compte-rendus des réunions publiques.

Le garant a souhaité que le MO précise la réponse sur les commentaires liés aux « *conséquences des travaux de la phase 3 vis-à-vis des nuisances générées par la périphérique* », étant entendu que ce sujet n'avait pas été précisément abordé lors des temps de rencontre et non soulevé lors de la présence du public.

Les commentaires effectués en ligne à ce sujet sur le site internet de la concertation sont les suivants :

- Le 3 avril, *Adjila HADJ-RABAH* a posté la contribution suivante :

Bonjour,

je suis de très près le projet de rénovation car j'habite en face du hall 3 et je subis les nuisances sonores insupportables souvent de 7h et au dela de minuit WE également.

¹ Dans la bibliothèque de documents : <https://concertation-phase3.jenparle.net/pages/la-bibliotheque-de-documents>

Ce qui m'importe dans ce projet c'est l'effort que vous allez faire sur cette nuisance sonore avec la nouvelle phase de travaux, j'espère que vous prendrez cette remarque comme un enjeu majeur pour le respect et le bien vivre du voisinage.

Très cordialement

- Le 4 avril 2019, *Chantal CALVAR* a posté la contribution suivante :

Riveraine des halls 2 et 3 et habitant rue du 4-Septembre, je m'interroge sur l'impact acoustique et l'aggravation des nuisances sonores qu'engendrera le recul des futurs bâtiments superposés après le périphérique. Les éléments apportés par la maquette exposée avec des plantations d'arbres, l'évocation d'un nouveau projet "MixCité" paraissent insuffisants à rassurer les riverains. D'autres solutions seraient-elles envisagées pour piéger le bruit provenant du périphérique : plantations hautes, absorbeurs de bruit...merci

- Le 8 avril 2019, *Silva Gadrault* a posté la contribution suivante :

J'aimerais savoir si vous avez pensé à ce jour aux aggravations sonores occasionnées par le périphérique. En effet mon immeuble se trouvera en 1ère ligne après la nouvelle phase de travaux. Pensez à apporter des solutions positives à ce problème.

- Le 17 avril 2019, *marie-martine* a posté la contribution suivante :

Je suis avec attention votre projet mais malheureusement je pense que les nuisances sonores du périphérique vont s'aggraver pour les riverains dont les fenêtres donnent sur la rue du '4 septembre;

en effet rien n'est prévu pour ces nuisances tant pour les riverains que pour les futurs utilisateurs du parc.

(...)

- Le 24 avril 2019, *isabelle foucher* a posté la contribution suivante :

Aussi incroyable que cela puisse paraître, il semble qu'un projet élaboré au XXIème siècle n'intègre aucune mesure visant à minimiser les nuisances sonores et visuelles du périphérique. Le périphérique trône juste au niveau des bâtiments 2/3 sans qu'aucun mur absorbant le son, avec un extérieur végétalisé, ne soit intégré. Il est encore temps de le concevoir et de le réaliser pour les visiteurs, les riverains, les utilisateurs des espaces verts.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Les nuisances sonores sont une préoccupation du maître d'ouvrage qui analyse de près l'impact de ses projets. Au regard des nuisances engendrées par le Périphérique, que le Parc des expositions subit du reste également, trois points doivent être soulignés.

Tout d'abord, les incidences de la démolition et de la reconstruction du Pavillon 2 sur une emprise réduite doivent, au regard de cette problématique, être relativisées. Certes, cette démolition-reconstruction ne devrait pas entraîner de limitation des nuisances liées à la présence du périphérique. Pour autant, la situation existante, du fait du faible décalage d'altimétrie entre la toiture du Pavillon 2 et le Périphérique, ne constituait, en réalité, un éventuel écran acoustique que pour les seuls riverains des premiers étages des immeubles situés en partie basse de la rue du 4 septembre.

Ensuite, plus haut sur la rue du 4 septembre, au droit des Pavillons 3 et 7 actuels, tout ou partie des éléments constitutifs du projet de la phase 3 pourraient néanmoins être de nature à former un nouvel écran acoustique.

D'autre part, Viparis PDV a évoqué, au cours de la concertation relative à la phase 3, le projet « MixCité » qui fait l'objet d'une concertation distincte, qui devrait permettre localement de renforcer le confort acoustique et visuel des riverains.

Enfin et en toute hypothèse, les incidences du projet de la phase 3 et de leur combinaison avec celles des projets connexes seront particulièrement analysées, dans le cadre de l'étude d'impact du projet MixCité.

Concernant le projet connexe MixCité

Viparis PDV souhaite également apporter certaines précisions nécessaires au regard des éléments figurant à la page 26 du bilan du garant, à laquelle est abordé le projet de MixCité. Ce projet, également soumis à concertation, s'articule autour de quatre composantes : un hôtel à Issy-les-Moulineaux, un hôtel sur la commune de Vanves, un bâtiment d'hébergement type résidence étudiante ou espace de co-living avec commerce au rez-de-chaussée et un immeuble de bureau avec commerce en rez-de-chaussée. Ces quatre composantes et leur état d'avancement respectifs ont bien été évoqués avec le garant de la concertation de la phase 3 lors de la réunion de préparation du 7 février 2019.

Afin de garantir la plus parfaite information du public, tout au long de la concertation relative à la phase 3, l'équipe projet de ladite phase 3 a invité les personnes présentes

en réunion publique à participer également à la concertation relative au projet MixCité, et a communiqué le calendrier et les modalités, dès que ceux-ci ont été connus.

2. Les points saillants de la concertation, les engagements du maître d'ouvrage et les mesures prises en réponse aux enseignements de la concertation

Pendant les 5 semaines de concertation, une centaine de participants se sont exprimés sur le projet lors des 4 événements organisés dans le cadre de la concertation ou en ligne grâce aux modalités de concertation numérique. La concertation a surtout intéressé les riverains de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux.

Viparis prend acte des remarques du garant sur le déroulement de la concertation et sur les sujets abordés et en tire les conclusions suivantes :

Une satisfaction globale.

Le projet n'a fait l'objet d'aucune opposition de principe. Au contraire, les participants ont exprimé à plusieurs reprises leur satisfaction d'avoir été informés et d'avoir pu débattre du projet.

La concertation s'est déroulée dans un climat serein et bienveillant, étant précisé que Viparis PDV accorde beaucoup d'importance aux avis et commentaires qui sont apportés sur le projet de manière générale et que cela a été plus particulièrement le cas pendant ce temps de la concertation.

Une forte demande d'informations sur le projet.

La plupart des participants ont manifesté une forte attente d'informations sur le projet. Les interventions écrites et orales ont plus souvent pris la forme de questions relatives à la compréhension du projet que d'observations sur celui-ci.

Tout au long de la démarche et y compris dans le présent document, Viparis s'est attachée à répondre aux questions de la manière la plus précise et la plus transparente possible.

Des observations essentiellement axées sur les aménagements extérieurs.

Si la restructuration des Pavillons 2 et 3 a fait l'objet de nombreuses questions, les participants ont surtout apporté leur contribution à la question des aménagements extérieurs. Ainsi, les participants :

- Accueillent favorablement l'aménagement d'un **jardin d'enfants** et souhaitent, si cela est possible, en élargir les usages, par exemple pour la pratique sportive ;
- Estiment que le **commerce de la Place Michelet** doit être tourné vers l'alimentation et/ou la restauration ;

-
- Attendent de la **promenade piétonne** qu'elle constitue un espace de verdure propice à la promenade et au repos ;
 - Approuvent l'idée d'une **rampe artistique** et seront vigilants sur son aménagement paysager.

Préoccupations des riverains par rapport à la bonne exploitation du site.

Il ressort de la concertation que les riverains seront particulièrement vigilants quant aux impacts du projet, notamment en termes de circulation automobile dans les rues alentours et aux nuisances sonores induites par les activités logistiques.

Viparis PDV a bien entendu les remarques faites à ce sujet et veillera, comme illustré dans le projet de la phase 3 et détaillé tout au long de la concertation, à continuer de travailler à la limitation des nuisances en termes de circulation et de bruit liées à l'exploitation du Parc. Viparis PDV veillera, en outre, à maintenir un dialogue régulier avec les riverains à ce sujet.

Les mesures prises par le maître d'ouvrage en réponse aux enseignements de la concertation

Au regard des attentes exprimées pendant la concertation et considérant les recommandations formulées par le garant dans son bilan, Viparis s'engage :

- **à poursuivre le dialogue et le partage d'informations** avec les parties prenantes du projet au travers notamment :
 - de **l'enquête publique** qui aura lieu pour la phase 3.
 - des **comités riverains** qui ont lieu tous les 6 mois sur le site : suite aux recommandations du garant, Viparis veillera à inviter tous les participants à la concertation préalable à prendre part au comité riverains pour suivre le projet de phase 3 dans sa continuité. Cela concerne les riverains ayant participé à la concertation mais n'ayant jamais participé au comité riverains, des représentants d'associations représentatives des PMR, des représentants de Conseils de quartier et des représentants d'associations locales.
 - des **temps d'échanges réguliers** avec les organisateurs de salons et des exposants pour continuer de construire ce projet avec et pour eux dans le cadre des relations commerciales usuelles entre Viparis PDV et ses clients.
 - plus ponctuellement lors **des communications spécifiques** sur le projet dans les médias, en **conseil de quartier**, lors de réunions spécifiques etc.

-
- à **traiter avec vigilance le lien entre le projet de phase 3 et le projet MixCité** en continuant à transmettre les informations actualisées sur les deux projets lors des temps d'échanges avec le public.